



**AVIS DE PROMULGATION
REGLEMENT #510-2020**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité QUE, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 8 juin 2020, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 510-2020

RÈGLEMENT # 510-2020

Règlement 510-2020 modifiant le règlement 407-2009 concernant la garde de animaux de compagnie afin d'y inclure :

- **Les dispositions pour la garde de poules pondeuses sur le territoire urbain**
- **La stérilisation obligatoire des chats**

CE règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion en date du 11 mai 2020
- 2 - Dépôt du projet de règlement en date du 11 mai 2020
- 3 - Adoption par le conseil municipal en date du 8 juin
- 4 - Avis de promulgation en date du 17 juin 2020

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 17^e jour de juin 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Dû à la situation d'urgence sanitaire (COVID-19) déclarée par le Gouvernement et la fermeture des lieux publics habituels d'affichage le règlement stipulant les lieux d'affichage a été adopté

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, sur le site internet de la municipalité et en avisant les citoyens via la page Facebook de la municipalité entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 17 juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-septième (17^e) jour de juin 2020.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.